



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 185 du 4 juin 2025

Branche des activités sanitaires, sociales et médico-sociales : une nouvelle impasse inacceptable

Lors de la séance de négociation du 27 mai 2025, **AXESS**, organisation patronale de la branche des activités sanitaires, sociales et médico-sociales (BASSMS), a annoncé la **suspension des négociations** relatives à la future convention collective. Elle conditionne leur reprise à des engagements fermes et durables de l'État sur les financements, notamment ceux liés aux salaires.

Dans un contexte de fortes tensions budgétaires et à l'heure où se dessinent les arbitrages pour 2026, la CFDT Santé-Sociaux partage, sur le fond, les inquiétudes d'AXESS face au risque d'un désengagement de l'État. Sans financements adaptés, les négociations ne peuvent aboutir, ce qui reviendrait à condamner tout un secteur déjà fragilisé. La CFDT s'est d'ailleurs mobilisée avec l'intersyndicale le 1er avril 2025 pour revendiquer des moyens à la hauteur des besoins, estimés à plusieurs milliards d'euros.

Pour autant, la CFDT Santé-Sociaux ne peut cautionner la méthode employée par AXESS. Faire pression sur les pouvoirs publics en suspendant unilatéralement les négociations revient à prendre en otage le dialogue social et à compromettre l'avenir de la branche. Cette décision bafoue l'esprit de l'accord de méthode signé le 4 juin 2024, dans lequel les parties s'étaient engagées à un calendrier de négociation indépendant de l'agenda politique.

Pour la CFDT Santé-Sociaux, toute demande de financements publics doit reposer sur des accords négociés entre partenaires sociaux et s'appuyer sur les besoins réels des salarié-es. À ce jour, AXESS n'a toujours pas présenté l'évaluation budgétaire de son projet salarial. À l'inverse, la CFDT a chiffré sa proposition : **6,6 milliards d'euros, soit +13 %, pour rehausser les rémunérations au niveau de la moyenne nationale.**

La suspension actuelle menace également de façon directe les régimes de protection sociale complémentaire (santé et prévoyance), dont la négociation est soumise à des échéances légales strictes. Si les discussions ne reprennent pas rapidement, **plus d'un million de salarié-es** pourraient se retrouver sans couverture complémentaire. Cette situation est **inacceptable**.

Ce dossier, qui concerne **plus d'un million de salarié-es engagé-es dans des missions essentielles au service de la population**, est **prioritaire pour la CFDT Santé-Sociaux**. Il doit être traité avec la responsabilité et l'urgence qu'il exige.

La CFDT Santé-Sociaux appelle Mme Catherine Vautrin, Ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, à réunir sans délai l'ensemble des partenaires sociaux de la branche pour sortir de cette impasse dangereuse.

Le secteur et ses salarié-es ne peuvent plus attendre.

Evelyne Rescanières
Secrétaire générale

Contact :

presse@sante-
sociaux.cfdt.fr